

TRANSACTION - VENTE

Rémunération forfaitaire de 3 500 € TTC sur la part inférieure ou égale à 30 000 € du prix de vente.

Plus 7% TTC du prix de vente sur la part comprise entre 30 001 € et 50 000 €.

Plus 6% TTC du prix de vente sur la part comprise entre 50 001 € et 100 000 €.

Plus 4% TTC du prix de vente sur la part excédant 100 000 €.

Rémunération forfaitaire de 25 000 € entre 528 000 € et 699 000 € Net Vendeur.

4% TTC du prix de vente au-delà de 700 000 €.

Les honoraires prévus pour chacune des tranches du barème sont cumulatifs.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur), sauf disposition contraire du mandat.

LOCATION A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

- **Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur : Offerts**
- **Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail : 8 € / m² de surface habitable.**

Honoraires à la charge du bailleur : 8 € / m² de surface habitable

Charge du locataire : 8 € / m² de surface habitable

- **Honoraires d'établissement d'état des lieux (entrée/sortie) :**

- Part bailleur : 3 € / m² de surface habitable

- Part locataire : 3 € / m² de surface habitable

PAR DECISION DE L'AGENCE, LES HONORAIRES, PART BAILLEUR, NE DEPASSERONT LE MONTANT D'UN LOYER HORS CHARGES TTC.

PAR DECISION DE L'AGENCE, LES HONORAIRES, PART LOCATAIRE, NE DEPASSERONT LE MONTANT D'UN LOYER HORS CHARGES TTC.

GESTION LOCATIVE

Honoraires : 5.83 % HT (soit 6.99% TTC) des sommes encaissées.

Garantie Loyers Impayés : 2.08 % HT (soit 2.5 % TTC) des sommes appelées.

